

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Patrick RINIERI, Hélène AUBRY, Simon FIDELI

Date de la convocation :

25 mai 2023

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Camille ROSSI), Barbara CASINI, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 6 juin 2023

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 6 juin 2023

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°003-008-2023 : Acquisition de terrain pour la création de parkings dans le village

Par délibération du 13 juillet 2022, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à entreprendre les démarches auprès de divers propriétaires en vue d'acquérir certaines parcelles pouvant être utiles à la Commune.

Le cœur du village est en effet dépourvu d'espaces de stationnement suffisants. L'acquisition de terrains aux lieudits Cauro Sottano et Caro Antonello permettraient donc de pallier ce problème.

Les propriétaires concernés ont proposé un prix de vente ; la Commune a quant à elle eu recours à l'estimation des services préfectoraux (consultation des Domaines). En voici le récapitulatif :

COMMUNE DE CAURO

RECAPITULATIF DES PARCELLES A ACQUÉRIR						
PROPRIÉTAIRES	PARCELLES	SURFACE	SITUATION	PROPOSITIONS - MAIRIE - PROPRIÉTAIRES	PRIX RÉVISÉS DOMAINE/PREFECTURE	TYPE DE PROPRIÉTÉ
Héritiers de MARSILJ Joseph de Jérôme	B352	72 M ²	CAURO SOTTANO	- 30.000,00 € - 33.000,00 €	25.335,00 € Montant maxi : 25.400 €	INDIVISION
	B 305	351 M ²	FUNTANELLA			
	B 353	140 M ²	CAURO SOTTANO			
TOTAL		563 M²				
PERALDI Jean- Noël	B 353	35 M ²	CAURO SOTTANO	SANS OBJET		BIEN SANS MAITRE (TITRER LA COMMUNE)
PERALDI Paul	B 352	20M ²				
	B 353	35 M ²				
PIETRI Antoine	B 352	53 M ²				
	B 353	106 M ²				
TOTAL		269 M²				
TROUILLEZ Delphine (Ex HODNIK PIETRI)	A 259 A 258	487 M ²	FUNTANELLA	30.000,00 €	4,58 €/M², Soit 2.230,46 € Montant maxi : 5.000 €	PLEINE PROPRIÉTÉ
PEN PENIC Jean-Pierre	B 354	2510 M ²	CAURO SOTTANO	50.000,00 €		PROPRIÉTAIRE UNIQUE AQUISITION EN RESERVE FONCIERE (ROCAILLE) Terrain trop pentu qui pourra être récupéré en prolongement pour une partie minime sur le projet de parking

Les parcelles de la famille PERALDI étant des biens sans maître, la Commune peut donc les récupérer ; pour le terrain de M. PEN PENIC, le Notaire doit faire une estimation.

Au vu de ces éléments, le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ces acquisitions.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le principe de créer des espaces de stationnement dans le village
- ✓ **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les acquisitions de terrain, comme suit :
 - Parcelles MARSILJ pour 25 400 €
 - Parcelles PERALDI à intégrer dans le domaine communal
 - Parcelles TROUILLEZ : acquisition abandonnée, le prix révisé étant largement inférieur à celui souhaité par le propriétaire
 - Parcelle PEN PENIC : acquisition au prix proposé par le Notaire, sous réserve d'acceptation par le propriétaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

